

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du Jeudi 19 Septembre 2024

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER-SIGAUD, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Catherine PICAULT, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Dominique MOURLON, Delphine MEILHAC, David PETRICOLA, Laurent VITET.

Absents ayant donnés procuration :

- Elodie DEJAMMES, procuration à Céline BLADIER-SIGAUD
- Julien MAURIE, procuration à Delphine MEILHAC

Secrétaire de la séance : Delphine Meilhac

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2024
- Augmentation des tarifs « Eau » : consommation et abonnement
- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement 2023 (RPQS)
- Classement des communes du Lot en « Zone France Ruralités Revitalisation »
- Admission en non-valeur : Eau et Assainissement
- Proposition d'intégrer le Syndicat Mixte d'Adduction Eau potable Bretenoux/Saint-Céré
- Devis : Abri stand parapluie – Achat remorque – Eclairage du stade – travaux logement communal etc..
- Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 20h30

1 - Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2024

Le procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 - Augmentation des tarifs « Eau » : consommation et abonnement

L'augmentation des tarifs « Eau » : consommation et abonnement a été votée :

- ⇒ Consommation /m³ : 0,60 €
- ⇒ Abonnement annuel : 47 €

A noter que les dernières augmentations des tarifs « Eau » remontaient à 2020 pour la consommation et à 2017 pour l'abonnement.

3 - Rapport RPQS Assainissement

Le conseil Municipal valide le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service assainissement (RPQS).

4 - Classement des communes du Lot en « Zone France Ruralités Revitalisation »

L'ensemble des communes du Lot sont placées en Zone France Ruralité Revitalisation. L'objectif est de renforcer l'attractivité des territoires ruraux en permettant aux entreprises s'implantant sur le territoire de bénéficier d'exonérations fiscales et sociales, cependant, c'est une perte de recettes fiscales pour la commune. Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas accorder les exonérations fiscales prévues dans le cadre du classement des communes du Lot en Zone France Ruralité Revitalisation.

5 - Admission en non-valeur : Eau et Assainissement

Le conseil approuve la mise en non-valeur des factures d'eau pour 470,62 € et d'assainissement pour 394,61 €.

6 - Proposition d'intégrer le Syndicat Mixte d'Adduction Eau potable Bretenoux/Saint-Céré

Madame le Maire propose d'intégrer le Syndicat Mixte d'adduction Eau potable Bretenoux/Saint Céré. Pour cela, le conseil municipal approuve la présentation de la candidature de la commune. Si celle-ci est acceptée et après étude des protocoles, il est convenu qu'une délibération sera prise ultérieurement pour officialiser ou non l'adhésion de la commune à ce Syndicat.

7- Devis : Abri stand parapluie – Achat remorque – Eclairage du stade – travaux logement communal etc...

a) **Abri stand de parapluie**

Afin de répondre aux besoins récurrents lors des différentes manifestations organisées par la commune, il est proposé d'acquérir deux abris « stand parapluie », communément appelés barnums. Un devis, pour deux barnums (taille 3x3m), structure aluminium a été obtenu pour un montant de 986,78 € HT auprès du fournisseur ALEC. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'achat de ces deux barnums.

b) Achat remorque

Les employés municipaux ont exprimé le besoin d'acquérir une remorque notamment pour transporter le tracteur tondeuse. Un devis a été obtenu auprès de l'entreprise Verts et Loisirs, s'élevant à 1208 € HT. Après discussion, le Conseil municipal ne se positionne pas sur cet achat pour l'année en cours. La décision est reportée à l'année prochaine.

c) Eclairage du stade

Deux devis ont été réalisés concernant la demande pour l'éclairage du stade de football de L'Union Sportive Puybrun Tauriac. Le premier de l'entreprise Alrivie Stéphane Electricité ; l'autre de TLE électricité ; après examen des devis, le conseil municipal décide de valider le devis établi par Alrivie Stéphane Electricité pour un montant de 19380,86 € HT.

d) Travaux logement communal

Madame le Maire informe le conseil Municipal sur la nécessité de réaliser des travaux dans un des logements communaux, incluant le remplacement de la porte d'entrée et d'une fenêtre de toit. Deux devis ont été obtenus : l'un de l'entreprise Batiman, l'autre de Delpy Menuiseries. Après examen des devis, le conseil municipal décide de retenir le devis de Delpy Menuiserie pour un montant de 3057,69 € HT.

e) Bruleur de la chaudière de l'école

Le conseil municipal a pris connaissance de la panne du brûleur de la chaudière de l'école. Deux devis ont été présentés pour la réparation. Après délibération, le conseil municipal a décidé de valider le devis de l'entreprise MURAT pour un montant de 1950 € HT (changement de la pièce et pose).

8 - Informations et questions diverses

a) Remerciements des associations

Suite à l'attribution des subventions de la part de la commune, différentes associations ont exprimé leur gratitude par courrier.

b) Bilan du pique-nique

Le samedi 3 août 2024, la commune a organisé son évènement traditionnel annuel. Nous sommes heureux de rapporter que tout s'est bien déroulé : 130 repas ont été servis, un magnifique feu d'artifice, une ambiance conviviale et dansante. Nous tenons à remercier tous les bénévoles et participants pour leur contribution à la réussite de cette soirée.

c) Vente de la Maison des associations

Le crédit agricole propose de racheter des anciens bâtiments communaux et d'en faire des logements. Une étude de faisabilité est en cours.

d) Forum des associations

Le vice-président de l'association de la Bastide de Puybrun a présenté une proposition visant à organiser un forum des associations locales. L'objectif de ce forum est de faire découvrir les différentes associations de la commune aux habitants, de promouvoir leurs activités et de favoriser les échanges entre associations et populations. Il se déroulera le dimanche 06 octobre de 10h à 12h.

e) Composteurs partagés :

Il y a quelques mois des bacs compost ont été installés sur le parking du colonel Neuville. Les premiers retours sont positifs.

f) Marché de Noël :

Le marché de Noël de Puybrun aura lieu le dimanche 08 décembre 2024.

g) Idée de fleurir / entretenir notre commune :

Une idée a été proposée d'organiser sous forme d'une journée citoyenne dédiée à l'embellissement et à l'entretien de notre commune. Les activités incluraient la plantation de fleurs, le nettoyage de l'église etc... Tous les habitants seront invités à participer librement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

